1. **Le nombre d’employés dédié à des fonctions d’inspection et/ou enquête**

La Direction des enquêtes, des évaluations et des inspections chapeaute trois directions, soit la Direction adjointe des enquêtes et de l’inspection Secteur commercial et institutionnel, la Direction adjointe des évaluations et des inspections – Milieux de vie de l’est du Québec et la Direction adjointe des évaluations et des inspections – Milieux de vie de l’ouest du Québec ont notamment la responsabilité d’appliquer :

La Direction adjointe des enquêtes et de l’inspection - Secteur commercial et institutionnel a notamment la responsabilité d’appliquer :

* la Loi concernant la lutte contre le tabagisme;
* la Loi encadrant le cannabis;
* la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus (domaines orthèse-prothèse et laboratoire d’imagerie médicale);
* la Loi sur les activités funéraires;
* la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel;
* La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Les Directions adjointes des évaluations et des inspections – Milieux de vie de l’Est et de l’ouest du Québec ont notamment la responsabilité d’appliquer :

* le Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés;
* la Loi concernant la lutte contre le tabagisme;
* la Loi encadrant le cannabis;
* la Loi sur les activités funéraires;
* le Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance;
* La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.
* L’évaluation des milieux de vie dans les CHSLD

Pour l'application de l'ensemble des lois et règlement, la Direction des enquêtes, des évaluations et des inspections compte 49 inspecteurs.

* **Direction adjointe des enquêtes et de l’inspection - Secteur commercial et institutionnel** : 25 inspecteurs multidomaines sont affectés, répartis comme suit : 14 à Montréal, 9 à Québec et 2 inspecteurs régionalisés.
* **Directions adjointes des évaluations et des inspections - Milieux de vie de l’Est et de l’ouest du Québec** : 24 inspecteurs dédiés aux inspections dans les RPA. Leur répartition est la suivante : 14 à Montréal, 6 à Québec, et 4 postes régionalisés (3 en Mauricie, 1 dans les Laurentides et 1 en Estrie).

En plus des inspecteurs, nous avons 9 enquêteurs chargés des dossiers liés à la maltraitance, un domaine particulièrement crucial pour lequel nous recevons fréquemment des demandes de sanctions pénales. Leur répartition géographique est la suivante : 5 enquêteurs à Montréal, 3 à Québec et 1 enquêtrice en Mauricie.

1. **Leur rôle et responsabilité**

Pour les rôles et responsabilités, veuillez vous référer aux descriptions d’emploi ci-jointes.

1. **Le nombre d’inspections et/ou enquêtes réalisées par année, par région, depuis 2019-2020**

Dans le fichier Excel DAI\_24\_25\_162\_Réponse, vous trouverez l'onglet nommé Inspections\_Année\_Région\_Domaine qui présente l’ensemble des interventions de type visite (visite, enquête, préenquête et saisie) effectuées par nos inspecteurs et enquêteurs depuis l’exercice 2019-2020 jusqu’au 27 juin 2024 sous forme de tableau. Ces interventions sont détaillées en lignes par année financière, puis par région, et en colonnes par domaine.

Dans le même fichier, vous trouverez également l’onglet DSP\_Maltraitance qui présente le nombre de demandes de sanctions pénales reçues par la direction des enquêtes, des évaluations et des inspections pour traitement et enquête. Il convient de préciser que ce domaine a été pris en charge par la direction au début de l’année 2023, ce qui explique la présentation de trois exercices financiers. Il est également important de rappeler que ce volet est exclusivement pris en charge par les enquêteurs.

1. **Le nombre de sanctions données suite à une inspection et/ou une enquête par année, par région, depuis 2019-2020.**

Dans le fichier de réponse, vous trouverez l'onglet nommé ConstInfra\_Année\_Région\_Domaine qui présente l’ensemble des constats d'infraction et des rapports d'infraction générale émis par nos inspecteurs et enquêteurs depuis l’exercice 2019-2020 jusqu’au 27 juin 2024 sous forme de tableau. Ces sanctions sont également détaillées en lignes par année financière, puis par région, et en colonnes par domaine.

Aussi, vous trouverez l'onglet nommé ANR\_\_Année\_Region\_domaine qui présente l’ensemble d’avis de non-respect émis par nos inspecteurs et enquêteurs depuis l’exercice 2019-2020 jusqu’au 27 juin 2024 sous forme de tableau. Ces avis de non-respect sont également détaillés en lignes par année financière, puis par région, et en colonnes par domaine.